



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 19 FEVRIER 2020**

Secrétaire de séance : Bruno Garnier

Excusés : Jean-Paul Ducreux, Florent Imbert, Stéphane Rimaud

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis de 603,60 € TTC avec CG Fluides pour des travaux à la salle polyvalente suite à la vérification de conformité des installations électriques (remplacement des blocs issues de secours).
- Monsieur le Maire informe de l'embauche de Martine NEEL, pour une mission de remplacement de la secrétaire de mairie à compter du 4 février (CDD) pour la durée de l'absence maladie programmée.

► Présentation du rapport de fonctionnement de la chaufferie communale :

Fabien Hubert, Directeur de la Régie Chaleur du SYDER, présente le rapport de fonctionnement de la chaufferie communale et du réseau de chaleur, mis en service en novembre 2016. Il rappelle que le SYDER est le maître d'ouvrage de cette réalisation, avec une convention d'utilisation par la commune sur une durée de 20 ans et que nous sommes actuellement sur la 4ème année de fonctionnement.

Il rappelle les termes techniques de cette installation et liste les bâtiments alimentés, à partir des 5 sous-stations. Il précise le taux de couverture par l'énergie bois (94 %) et que depuis, la mise en service, cela représente 1000 m³ de bois déchiqueté qui ont été livrés et 5000 litres de fuel en appoint. Le fournisseur de bois est actuellement la coopérative COFORET.

Il nous informe de l'économie de 210 tonnes de CO₂ procurée par cette installation, depuis la mise en service, soit l'équivalent de 118 voitures (15000 kms/an).

Le bilan financier est conforme aux prévisions, mais la rentabilité pourrait être encore améliorée avec le rajout d'autres bâtiments, car les puissances de l'installation le permettent et ce sera, notamment le cas avec le projet de raccordement des futurs locaux du bar-restaurant.

Monsieur le Maire le remercie pour cette présentation très détaillée et l'invite à revenir nous présenter le bilan de la saison de chauffe en cours, notamment, pour la nouvelle équipe municipale, qui se sera installée, dans quelques semaines.

► Fiscalisation ou budgétisation de la contribution syndicale SYDER pour l'année 2020 :

Monsieur le Maire propose que la participation communale au SYDER d'un montant de 15 189,01 € (19 329,39 € en 2019, 14 717,43 € en 2018) correspondant à la régularisation des opérations de 2019 et à un acompte provisionnel pour l'année 2020, soit assurée, comme par le passé, par recouvrement direct sur les contribuables.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition..

► Finances : point / résultats provisoires 2019, orientation budgétaires 2020, etc... :

Monsieur le Maire présente les résultats provisoires du budget 2019. Les résultats définitifs seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. On peut retenir que les recettes de fonctionnement ont augmentés, de mêmes que les dépenses, mais qu'en définitive, l'excédent de fonctionnement annuel sera en hausse d'environ 11 000 €, par rapport à l'année précédente

► Créances impayées / logement communal : décision d'abandon de créances :

Monsieur le Maire fait un rappel des créances impayées pour le logement du Fournil d'un montant de 7 503,82 € pour la période d'avril 2015 à mai 2016 (loyers, chauffage) et rétrocession de frais d'huissier sur l'année 2017. Il informe qu'un dossier de surendettement a été accepté depuis le 12/06/2019 pour la personne redevable et que toutes les possibilités de poursuites sont maintenant épuisées. En conséquence, Monsieur le Maire propose un abandon de créances, ce que le Conseil accepte, à l'unanimité, afin de clore cette affaire et constater la perte.

► Parcelle de terrain communal (caserne des Auberges) : autorisation de signature au maire :

Monsieur le Maire rappelle que 1515 m² de terrain ont été utilisés pour la caserne des pompiers, incluant une parcelle de 46 m² (ancien chemin) qui appartient encore à la commune, car non rétrocédée au moment de l'acquisition du tènement par la Communauté de Communes.

Par conséquent, la signature de la commune devient nécessaire pour faire l'acte de rétrocession aux pompiers. Après explication sur le sujet, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature de l'acte de vente de cette parcelle au profit du SDMIS, pour l'euro symbolique.

► Maison "Dupeuble" : Autorisation de signature pour les actes nécessaires à la vente :

Ce point a été rajouté, à l'ordre du jour, à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la mise en vente de cette immeuble et la rupture d'une promesse de vente avec un précédent acquéreur, actée dans un protocole d'accord signée le 12 décembre 2019 devant notaire. Il rappelle la décision prise lors de la précédente réunion du 29 janvier 2020, d'accepter une proposition d'achat à hauteur de 90 000 €. Il précise la situation matrimoniale particulière de l'acquéreur potentiel (en instance de divorce) qui l'empêche de signer en son nom propre tout acte d'achat immobilier, avant le prononcé du divorce. Malgré ce différé dans le règlement de cette affaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette vente immobilière, actant le fait de différer ces signatures, pour tenir compte de la situation particulière de l'acquéreur.

► Acte notarié (promesse de vente / terrain Rampot) : autorisation de signature au maire :

Reporté ultérieurement.

► Stèle d'exposition du coq du monument aux morts : délégation / groupe de travail :

En accord avec le maire, Michel Rampon informe qu'un groupe de travail composé des membres des Fouineurs Bédouins et du Conseil Municipal choisira l'emplacement de la stèle d'exposition du coq aux abords du monument aux morts, lors d'une réunion qui aura lieu le samedi 29 février à 10h.

► Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

Compte-rendu SYTRAL : Daniel Vermare fait le compte-rendu de la réunion intercommunale du SYTRAL. Il sera mis en place 5 trajets aller-retour par jour en semaine sur la ligne -Saint Laurent de Chamousset à Lyon- entre 7h50 et 19h55. De même, est mise en place la ligne 631 chargée du transport scolaire pour la Giraudière et l'Arbresle.

Ordures ménagères : Daniel Vermare informe que la commission intercommunale réfléchit à la mise en place d'une redevance incitative (liée à la quantité de déchets déposés).

► Informations et questions diverses :

- Spectacle La Fabrik : Un spectacle « Merci d'être venus » de la compagnie Volpinex (Hérault) qui s'adresse à tout public (à partir de 8 ans) aura lieu le mercredi 22 avril 2020 à la salle polyvalente de la commune.
- Bar-restaurant : Une réunion est prévue le 4 mars avec le cabinet d'architecte Choulet pour finaliser le DCE (Document de Consultation des Entreprises).
- Repas de fin de mandat : Afin de remercier les élus et les agents (incluant les bénévoles de la bibliothèque), il est proposé l'organisation d'un repas au restaurant, le vendredi 6 mars.
- Gardiennage église et distribution clés des salles communales : La décision est prise d'allouer un bon d'achat de 120 € (commerce local) à chacune des 3 personnes bénévoles, en charge de ces responsabilités.
- Scrutin municipal du 15 mars : Chacun des élus est appelé à se positionner sur le planning des tours de garde en tant qu'assesseur au bureau de vote.